

## Service des affaires sociales et de la petite enfance

### ORGANISATION DU SERVICE

Le Service des affaires sociales, auquel sont rattachés l'accueil familial de jour et le jardin d'enfants « Les Moufflets », est composé de l'effectif suivant :

- Chef de service
- 2 assistantes 150 %
- Coordinatrice accueil familial de jour 60 %
- 1 collaboratrice 60 %
- Jardin d'enfants « Les Moufflets »  
4 éducatrices 184.5 %

### TÂCHES DU SERVICE

Les diverses tâches assumées par le service sont les suivantes :

- Office du logement (logements communaux et subventionnés, Commission d'attribution de la résidence du Bois, soutien divers, procédures d'expulsion).
- Octroi des aides et subsides communaux.
- Aînés (Quartiers solidaires, sortie annuelle, nonagénaires).
- Office du travail, registre des entreprises.
- Accueil familial de jour (recrutement des accueillantes, placement des enfants).
- Administration de l'AJESOL (prestation de services au profit de l'association).
- Administration du jardin d'enfants « Les Moufflets ».

### PRÉAMBULE

Le début de l'année a coïncidé avec l'entrée en vigueur de la taxe au sac et des mesures sociales d'allégement qui l'accompagnent, dont la distribution de sacs gratuits qui incombe au service. Si la procédure de distribution a pu être simplifiée avec la collaboration de trois grandes enseignes implantées sur la commune, la gestion de cette nouvelle activité génère néanmoins une augmentation conséquente de travail pour le personnel.

Egalement en forte augmentation, les demandes diverses liées aux situations financières limitées de certaines familles, pour lesquelles chaque dépense imprévue ou relâchement dans la gestion du budget peut avoir des conséquences fâcheuses, notamment pour le paiement des loyers qui représentent une part très (trop) importante de leur budget. Notre service a ainsi dû intervenir à plusieurs reprises afin d'interrompre des procédures d'expulsion, parfois avec la collaboration du Centre social régional (CSR). Malheureusement, pour certains cas, la situation est telle que les négociations avec les propriétaires ne sont plus possibles et échouent.

L'autre problématique liée au logement est la difficulté pour les ménages d'obtenir des logements adaptés à l'évolution de la composition de la famille et qui soient financièrement accessibles. Il est dès lors fréquent que des familles continuent à vivre dans de petits appartements alors que la famille s'est agrandie. Ceci n'est certes pas une surprise, mais son ampleur a été révélée d'une manière très importante avec le lancement, à la fin de l'année, des procédures de location des 54 nouveaux appartements subventionnés construits par La Maison Ouvrière au chemin de la Forêt. La mise sur le marché de ces logements a généré une forte recrudescence des inscriptions sur notre liste d'attente, ce qui démontre que, même si ces nouveaux logements « détendent » la situation, le besoin est encore important.

Enfin, pour en terminer avec le logement, les appartements communaux du Veilloud 5-7, libérés en fin d'année du contrôle du Canton, peuvent enfin être soumis au règlement communal ad hoc.

Une grande satisfaction pour notre service durant cette année, a été l'enthousiasme extraordinaire et l'énergie déployée au sein du groupe « les 55 + d'Ecublens » dans le cadre du projet « Quartiers solidaires » développé en collaboration avec Pro Senectute. En effet, le développement des activités destinées aux aînés est impressionnant. Le succès qu'elles rencontrent dépasse ce qui était imaginé et confirme que cela répondait bien à une attente de la population. Que toutes les personnes qui se sont engagées et qui s'engageront encore à l'avenir dans ce groupe en soient

remerciées. Afin de pouvoir continuer son développement et sa structuration dans des conditions optimales, le groupe des « 55+ d'Ecublens » disposera d'un local attitré au chemin de Veilloud 5 dès le début de l'année prochaine. Cette attribution a pu se faire avec la bonne collaboration de la Paroisse réformée, jusque-là locataire attitré, mais qui pourra encore compter sur la mise à disposition du local notamment pour son thé-contact des aînés le jeudi après-midi.

Concernant la petite enfance et les prestations effectuées en faveur de l'AJESOL, l'année a été fortement marquée par les problèmes rencontrés avec les deux garderies Vanille-Chocolat d'Ecublens et de Chavannes-près-Renens. Sans revenir sur les détails, c'est grâce à un investissement très important du service, que la poursuite de l'activité de ces deux structures préscolaires, fortes de 59 places, a pu être assurée. Mises sous « tutelle » de l'AJESOL dans un premier temps, suite à la dénonciation de la convention de subventionnement en février, et afin d'en assurer l'exploitation jusqu'à l'été, ces deux garderies ont été reprises sous l'égide de l'AJESOL du 1<sup>er</sup> août au 31 décembre. Cette période a permis d'obtenir les décisions formelles nécessaires à la reprise par les deux communes concernées et de mettre de l'ordre en vue de cette communalisation.

### Perspectives

Les projets initiés suivants se poursuivront ou se finaliseront en 2014 :

- La consolidation de l'AJESOL, freinée par l'épisode des garderies Vanille-Chocolat, doit absolument se poursuivre. Ce d'autant plus que l'activité a poursuivi sa forte progression en 2013 avec la reprise de la facturation des structures parascolaires de Chavannes-près-Renens. De même, la défense de ses intérêts auprès de la FAJE, notamment par le biais de notre participation à sa Chambre consultative, sera également à l'ordre du jour.
- L'introduction du RDU (revenu déterminant unifié), repoussé à 2015 et fortement discuté, dans les paramètres de la politique tarifaire du réseau, reste encore un gros défi à réaliser. Une mise en

œuvre qui ne sera pas sans conséquence au niveau des barèmes de l'AJESOL et de son fonctionnement, sans oublier qu'un des objectifs principaux est toujours de maîtriser les coûts à charge des communes participantes.

- En ce qui concerne le logement, comme mentionné en préambule, le travail ne manque pas dans ce domaine et il sera poursuivi selon le programme de législature. En outre, la Plateforme logement de l'Ouest lausannois, nouvellement créée et qui débutera ses travaux au printemps 2014, devrait permettre de coordonner les actions avec les autres communes du district.
- L'application du règlement communal au bâtiment du chemin de Veilloud 5-7 et l'attribution des logements dans le nouveau bâtiment subventionné de « l'Oiseau de l'Ouest » seront les premières activités en début d'année. Lié également à ce bâtiment, l'aménagement de la garderie, qui accueillera l'actuelle structure Vanille-Chocolat, et de la salle de rencontre qui s'y trouvera, occupera la direction du service.
- Pour nos aînés, et dans le cadre de « Quartiers solidaires », un soutien continuera à être apporté par le service à Pro Senectute, ceci dans l'objectif de pérenniser le projet.

La liste non-exhaustive des projets qui précède, et qui s'ajoute aux prestations existantes déjà nombreuses, montre bien les tâches qui attendent le Service des affaires sociales et de la petite enfance.

Au vu de cette évolution et de ce développement, une étude sur l'ensemble des prestations offertes sera également engagée avec les collaboratrices du service, afin de déterminer les améliorations et les ajustements nécessaires.

### AIDES COMMUNALES ET SUBVENTIONS

#### Bons de repas

Les bénéficiaires de prestations complémentaires, qui ont leur domicile sur la commune, reçoivent un carnet de 15 bons (valeur Fr. 5.- x 15) deux fois dans l'année.

Pour le 1<sup>er</sup> semestre 2013

347 bénéficiaires, mais seulement 209 personnes, ont réclamé leur carnet<sup>1</sup> (soit 3'135 bons de repas).

Pour le 2<sup>e</sup> semestre 2013

342 bénéficiaires, mais seulement 293 personnes, ont réclamé leur carnet (soit 4'385 bons de repas).

3'203 bons ont été utilisés dans un restaurant d'Ecublens, 2'332 à Renens et 60 à Chavannes-près-Renens.

**Allocation de Noël**

Une allocation de Fr. 60.- a été versée à 338 bénéficiaires de prestations complémentaires vivant à leur domicile<sup>2</sup>, pour un montant total de Fr. 20'280.-.

**Traitement d'orthodontie**

Une participation au financement pour traitement d'orthodontie a été accordée.

**Conservatoires et écoles de musique**

Deux participations au financement des écolages auprès des conservatoires et écoles de musique ont été accordées.

**Aides financières d'urgence**

Durant l'année écoulée, 10 familles ou personnes ont bénéficié d'une aide financière :

- soit des aides pour des frais d'obsèques;
- soit des aides casuelles diverses dans des situations particulières.

**Donations spéciales**

Grâce à la générosité de deux donateurs privés, nous avons pu, en fin d'année, d'une part, avec la collaboration du CSR, remettre à 14 familles des bons d'achat à faire valoir dans les magasins d'une grande chaîne alimentaire et, d'autre part, avec la collaboration de l'AAS, attribuer à 19 bénéficiaires ou familles des bons valables au Centre commercial du Croset.

<sup>1</sup> Il va sans dire que les carnets sont envoyés aux personnes à mobilité réduite et qui en font la demande.

<sup>2</sup> Cette allocation n'est pas versée aux personnes vivant en EMS.

Un don a également pu être effectué à l'Association des familles du Quart Monde pour l'organisation de sa fête de Noël, ainsi qu'au Repas du Bonheur pour l'organisation de ses repas de fin d'année.

**Dons aux institutions – Fondations**

En fin d'année, une aide financière sous forme de dons, a été octroyée à 42 institutions s'occupant, entre autres, de familles en difficultés sociales, médico-sociales ou de réinsertion professionnelle, agissant tant sur un plan local, régional, cantonal, romand, national que tiers-mondiste, pour un montant total de Fr. 25'000.-.

De nombreuses demandes de participations financières nous parviennent également en cours d'année; il nous est difficile d'y répondre positivement au vu du budget que nous avons à disposition. Dans la mesure où ces aides sont octroyées à des associations qui font un travail souvent bénévole pour soulager les différents maux de notre société, elles sont, par transitivité, destinées à favoriser l'action bénévole.

**Subventions aux institutions et associations**

Les institutions et associations suivantes bénéficient d'une subvention annuelle :

- Afiro
- Association des familles du Quart Monde de l'Ouest lausannois
- Association Lire et Ecrire
- Association Présence, aumônerie de rue
- Centre social protestant
- Club des aînés de la paroisse de Chavannes-Epenex
- Entraide familiale de Renens et environs
- La Fédération vaudoise de coopération
- Français en jeu
- Le Défi, permanence chômage
- Medair.

Montant total des subventions octroyées : Fr. 61'900.-.

**Mesures sociales d'allègement de la taxe au sac**

En application de la directive sur les mesures sociales d'allègement de la taxe, 2'590 bons, permettant de retirer un rouleau de 10 sacs de 35 litres, ont été distribués, soit :

645 bons suite à une naissance, 1'710 pour des enfants jusqu'à 3 ans et 235 sur attestation médicale en raison de problème d'incontinence ou autre maladie.

### Nonagénaires – Entrée dans la 100<sup>e</sup> année et plus

Les Autorités communales ont fêté en 2013:

- 16 nonagénaires (10 à domicile et 6 en EMS) qui ont chacun reçu une édition originale d'un journal du jour de leur naissance et une terrine de fleurs des mains du (de la) représentant(e) de la Municipalité. Ces deux objets accompagnent la traditionnelle tourte pour les personnes se trouvant en EMS et le fauteuil voltaire ou un autre cadeau au choix pour les jubilaires résidant à domicile.
- 1 x 99<sup>e</sup>, 3 x 100<sup>e</sup> et 2 x 101<sup>e</sup>.

### Sortie des aînés

Le mercredi 19 juin 2013, 466 participants (sur 1'708 invités) ont pris part à la traditionnelle sortie des aînés.

Les festivités ont eu lieu à la grande salle de l'Hôtel de Ville de Broc (FR).

La journée fut animée par le groupe de jazz After shave Jazz Band de Charmey.



### Transport des personnes à mobilité réduite

Cette prestation est offerte aux personnes vivant à domicile et ne pouvant pas utiliser les transports publics. Elle leur permet d'effectuer huit transports par mois au prix de Fr. 3.50 par course, ce qui correspond au prix d'un billet de transports publics pour 2 zones.

Les personnes désirant bénéficier de cette prestation sont soumises à une évaluation qui s'effectue, pour notre commune, au-

près du CMS qui déterminera, si le besoin est avéré, lequel des deux transporteurs officiels (THV ou Taxi Services) sera le mieux adapté.

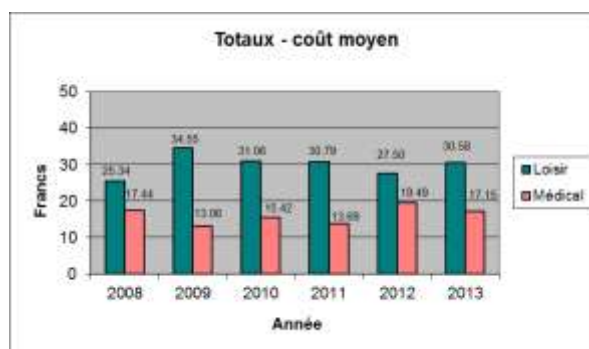
Cette prestation est régie par une convention signée entre les communes et le SASH (Service des assurances sociales et de l'hébergement du Canton de Vaud). La collaboration a débuté en 2005. Elle découlait de la volonté du Conseil d'Etat et du Grand Conseil de promouvoir le maintien à domicile des personnes dépendantes et de celle des communes, appliquant déjà un système de subventionnement, de pouvoir maîtriser le coût moyen des courses subventionnées.

Cette convention a été reconduite tacitement pour l'année 2014.

A l'instar de quelques communes, les personnes en EMS bénéficient aussi de la subvention à Ecublens, mais sont exclues de la procédure d'évaluation par le CMS. Nous espérons que, dans le cadre de ces nouvelles négociations, l'intégration de cette population dans le processus d'évaluation et de choix du transporteur soit décidée, ce qui permettrait de faire baisser les coûts, les transports étant actuellement assurés uniquement par THV.

Quelques chiffres :

	Nombre de bénéficiaires	Nombre de courses subventionnées	Coût moyen par course (en Fr.)
<b>2013</b>	<b>59</b>	<b>897</b>	<b>25.78</b>
<b>2012</b>	55	797	23.78
<b>2011</b>	46	903	25.73
<b>2010</b>	58	870	26.85
<b>2009</b>	56	830	28.29
<b>2008</b>	48	811	24.24



## AUTRES TÂCHES

### Ordonnances d'expulsion – Exécutions forcées – Garde-meubles

Au total, 3 procédures d'expulsions forcées ont été menées à terme en 2013. Ces 3 expulsions ont donné lieu à un dépôt au garde-meubles.

Au 31 décembre 2013, un lot était entreposé au garde-meubles.

L'entreposage des meubles est confié à un garde-meubles professionnel. Il est limité à 3 mois (prolongation possible selon la situation). Passé ce délai et après avoir respecté les dispositions légales, si le propriétaire ne reprend pas possession de ses biens, ceux-ci sont liquidés.

### CONFÉRENCE DES MUNICIPAUX ET RESPONSABLES DES AFFAIRES SOCIALES DE L'OUEST

Ces rencontres (5 en 2013) ont pour but premier d'étudier, de partager, sur toute une série de questions touchant à la palette des affaires sociales, et d'essayer d'harmoniser les pratiques. Ces rencontres ont lieu à tour de rôle dans une des huit communes. Les sujets suivants ont notamment été abordés :

- Revenu d'insertion.
- Réseaux d'accueil de jour des enfants.
- Transports des personnes à mobilité réduite.
- Prévention de l'endettement et soutien au désendettement.
- ARCOS.
- Plan canicule.
- Soutien aux chômeurs.
- Demandes de soutien d'associations régionales.
- Logements sociaux et prévention des expulsions.
- Taxe au sac.

La Conférence reçoit aussi, sur demande, des institutions ou associations œuvrant dans nos communes.

### TRAVAIL – ENTREPRISES – CHÔMAGE

Bien que l'Office du travail n'existe plus depuis début 2006, le service traite tous les objets liés au travail.

Ainsi, le registre des entreprises et indépendants, le suivi du chômage, les relations avec l'ORP et l'organisation d'emplois d'insertion dépendent de notre service.

### Chômage

- Nombre de demandeurs d'emploi au 31 décembre 2012:<sup>3</sup> 455
- Nombre de demandeurs d'emploi au 31 décembre 2013: 449

### Emplois d'insertion

En collaboration avec le CGPI (Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion), 2 postes sont mis à disposition dans les Services des bâtiments et des travaux. Le but de ces emplois d'insertion subventionnés, d'une durée de 3 ou 6 mois, est d'acquérir de nouvelles connaissances et surtout de maintenir un rythme de travail.

### Registre des entreprises et indépendants

Nous avons à fin 2013: 775 entreprises (y c. EPFL)

Qui occupent 12'196 personnes

Durant l'année 2013, nous avons enregistré:

Nouvelles entreprises: 72

Départs d'entreprises: 30

Mutations diverses: 226  
(changements d'adresse, de statuts, de directeur ou autre).

Pour gérer ce registre des entreprises et indépendants, il a fallu envoyer 101 questionnaires.

### OFFICE COMMUNAL DU LOGEMENT

Comme chaque année, l'Office communal du logement est mandaté par le Service cantonal de recherche et d'information statistiques du Canton de Vaud (SCRIS), afin de recenser les logements et les locaux industriels et commerciaux disponibles.

Les chiffres concernant la Commune d'Ecublens pour l'année 2013 se présentent comme suit:

<sup>3</sup> Comprend aussi les personnes qui touchent les indemnités de chômage

Au 1<sup>er</sup> juin 2013, 3 appartements étaient vacants sur la Commune d'Ecublens (contre 6 en 2012).

En parallèle, quelques informations concernant 3 communes voisines :

Bussigny-près-Lausanne

7 logements étaient disponibles en 2013 (5 en 2012).

Chavannes-près-Renens

1 logement était disponible en 2013 (3 en 2012).

Lausanne

214 logements étaient disponibles en 2013 (106 en 2012).

Le taux de logements vacants dans le Canton de Vaud au 1<sup>er</sup> juin 2013 est de 0.6 % (0,6 % en 2012). Selon le SCRIS, 1,5 % est le taux de référence comme signe d'un marché équilibré.

L'estimation du parc de logements, faite par le SCRIS au 31 décembre 2012, attribue 5'362 logements à la Commune d'Ecublens.

Inscriptions pour des appartements subventionnés au 31 décembre 2013 :

1 ou 1,5 pièce	10
2 ou 2,5 pièces	38
3 ou 3,5 pièces	37
4 et 5 pièces	38
<b>Total</b>	<b>123</b>
	====

Au 31 décembre 2012, nous recensons 71 demandes. Une mise à jour de la validité de ces inscriptions se fait.

Nombre d'appartements subventionnés avec l'aide de la commune :

- Chemin de Veilloud 5-7 et route du Bois 2-4 : 50 appartements.
- Route Neuve 16-18 et chemin de la Chiésaz 2-4 : 32 appartements.

## JARDIN D'ENFANTS « LES MOUFLETS »



Après une année 2012 de tous les changements, l'équipe éducative du jardin d'enfants a pu réellement s'approprier les nouveaux locaux et vivre sa première année complète d'exploitation avec satisfaction. A noter que les échanges et la collaboration avec les autres « locataires » du CSCS amènent, comme espéré, un plus non-négligeable aux activités offertes.

Il est ouvert 9 demi-journées par semaine durant les périodes scolaires soit, le matin de 8 h 30 à 11 h 30 et l'après-midi de 13 h 30 à 16 h 30 (à l'exception du mercredi après-midi), et ce sont donc près de 90 enfants qui se sont partagé les 20 places quotidiennes mises à leur disposition. Le jardin d'enfants « Les Moufflets » est aussi un lieu d'accueil d'urgence pour les trois communes du réseau AJESOL depuis septembre 2010. Cette prestation, subventionnée par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), se veut être une solution de secours pour les parents « empêchés ».

« Les Moufflets » accueillent les enfants dès l'âge de 2 ½ ans jusqu'à l'entrée à l'école enfantine, à raison de deux demi-journées par semaine et, en fonction des possibilités, trois l'année qui précède l'école enfantine.

Serge Nicod  
Chef du Service des affaires sociales  
et de la petite enfance



## Accueil familial de jour

(Structure d'Ecublens, Chavannes-près-Renens et Saint-Sulpice)

### Situation accueillantes 2013

Accueillantes au 01.01.2013 43  
Accueillantes au 31.12.2013 40

- Ecublens 21
- Chavannes-près-Renens 17
- Saint-Sulpice 2

Candidates intéressées à devenir accueillantes 19

### Evaluations socio-éducatives 7

- Renoncent 11
- Renonce, à la demande de la coordinatrice 1

### Autorisations provisoires délivrées 5

- Ecublens 3
- Chavannes-près-Renens 1
- Saint-Sulpice 1

### Démissions 2013

- Ecublens 6
- Chavannes-près-Renens 1
- St Sulpice 1

Comme le montre le tableau ci-dessus, 19 candidates ont manifesté de l'intérêt à devenir accueillantes en milieu familial. 11 personnes n'ont pas donné suite à leur projet après avoir eu connaissance des conditions sociales et financières. Une candidate a renoncé car les critères d'admission n'étaient pas remplis, notamment la maîtrise du français.

Parmi les 8 enquêtes sociales conduites, seules 5 ont eu une issue positive avec autorisation provisoire. Cinq nouvelles accueillantes ont pu rejoindre le réseau.

8 accueillantes ont démissionné en cours d'année : 6 pour cause de cessation d'activité et 2 pour des raisons de déménagement hors communes du réseau.

### Placements 2013

Types de services rendus pour les enfants habitant	Ecublens	Chavannes-près-Renens	St-Sulpice	Total
Placés	39	40	10	<b>89</b>
En attente	10	3	1	<b>14</b>
Solution trouvée par les parents	15	8	1	<b>24</b>
Placement en garderie	20	7	3	<b>30</b>
Demande annulée	14	6	2	<b>22</b>
Pas de nouvelles des parents	16	4	1	<b>21</b>
Accueil autre réseau	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>114</b>	<b>68</b>	<b>18</b>	<b>200</b>

Placements 2013	Ecublens	Chavannes-près-Renens	St-Sulpice	Total
Résiliations contrats placements	46	28	8	<b>82</b>
Placements effectifs au 31.12.2013	58	74	16	<b>148</b>

Le nombre de demandes enregistrées pour l'année 2013 est de 200. Au total, nous avons placé 89 enfants. Par rapport à l'année dernière, nous constatons une légère diminution des demandes de placement. En revanche, il est à noter que le nombre de places reste stable. Il y a eu 12 résiliations de moins que l'année précédente. Le nombre de places au 31 décembre 2013 (y compris les écoliers) est de 148.

Les parents s'adressent régulièrement à la structure de coordination dans le but d'obtenir des renseignements sur les démarches à effectuer en vue d'un placement, les coûts, les disponibilités, etc. Par ailleurs, les demandes de certains parents pour l'accueil pendant les vacances scolaires sont souvent réitérées. Nous nous efforçons d'y répondre dans la mesure de nos possibilités.

De plus, le contrôle de la facturation, du suivi des débiteurs et autres tâches administratives constituent un surcroît de travail. Le non-paiement des factures suppose une fin de placement, ce qui signifie, dans ces cas, remplacer l'enfant parti auprès des accueillantes. Au vu de l'offre et de la demande, ceci n'est pas toujours possible, ce qui engendre le mécontentement des accueillantes qui doivent faire face à un manque à gagner.

Cette année, on dénombre un total de 120'696 heures facturées aux parents.

Enfin, la recherche des places d'accueil nécessite du temps. Les démarches entreprises n'aboutissent pas toujours et c'est parfois démotivant.

### Activités

Nous pouvons dire que l'année 2013 a été marquée, encore une fois, par la consolidation des liens avec les accueillantes, soit par des contacts téléphoniques fréquents ou des visites. Ce ne sont pas moins de 48 visites au domicile des accueillantes (y compris les enquêtes sociales pour donner les nouvelles autorisations) qui ont été effectuées.

Ces visites permettent de passer du temps avec les accueillantes. C'est l'occasion de faire le point avec elles, d'évaluer leur pratique, leurs motivations et d'échanger sur les difficultés rencontrées, l'objectif étant de stimuler la réflexion, d'accompagner et de favoriser la disposition d'un environnement propice aux apprentissages et à l'épanouissement des enfants. Cela nous semble être la condition sine qua non afin d'assurer un meilleur suivi des enfants et d'améliorer la qualité de l'accueil.

Cette année, comme à l'accoutumée, nous avons été confrontés à plusieurs reprises à des situations difficiles, ceci engendrant parfois un changement d'accueillante ou encore l'arrêt du placement. La gestion de conflits constitue une part importante du travail de la coordinatrice qui doit organiser, souvent, au pied levé, des entretiens.

D'autre part, une accueillante au bénéfice d'une autorisation a été dénoncée. Après une visite impromptue de la coordinatrice, il a été constaté qu'elle accueillait

deux enfants non déclarés, l'un provenant de la Commune de Renens et l'autre de St-Sulpice. Une lettre d'avertissement lui a été adressée et des solutions provisoires ont dû être trouvées pour ces deux enfants.

La fin de l'année 2013 s'est terminée de manière conviviale autour d'un repas canadien préparé par une petite équipe d'accueillantes. La participation ne fût pas nombreuse, mais nous avons tout de même passé, en petit comité, un moment chaleureux et sympathique.



### Formation accueillantes

En 2013, 6 accueillantes ont suivi, avec succès, les 24 heures de cours de préparation à leur activité. Ce moment formateur qui se veut également convivial, permet de créer des contacts plus étroits entre les participantes et la responsable de formation.

Par ailleurs, toutes les accueillantes ont participé à une rencontre de soutien organisée par la Communauté d'intérêt pour l'accueil familial de jour sur le thème « Les douces violences ».

Elles ont, en outre, participé à la rencontre annuelle organisée par le service. Lors de cette soirée, une conférence-débat intitulée « Savoir exploiter ses ressources pour vivre en harmonie » a été mise sur pied avec, pour intervenant, M. Michel Pralong, spécialiste dans la communication et la formation d'adultes.

Notons encore que ces rencontres permettent des échanges riches entre pairs sur des sujets et des préoccupations similaires. Les accueillantes peuvent créer de nouveaux contacts et partager des expériences communes. La présence des Autorités et de la coordinatrice est là pour re-



connaître leurs efforts et leur témoigner, par la même occasion, de la reconnaissance.

### **Collaboration**

La structure de l'accueil familial de jour collabore avec les partenaires suivants : le Centre social régional (CSR), l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE), les écoles de formation (EESP), la Fondation d'accueil de jour des enfants (FAJE), la Communauté d'intérêt pour l'accueil familial de jour (CIAFJ) et d'autres associations en lien avec la petite enfance. Nous les remercions pour l'excellente collaboration entretenue.

En 2013, il y a eu six rencontres organisées par l'OAJE, avec les coordinatrices du Grand Lausanne. Ces moments de partage et de réflexion sont fort appréciés et constituent un appui non négligeable, en particulier lorsque la coordinatrice travaille seule sur le réseau.

### **Divers**

Une journée de formation adressée aux coordinatrices romandes a été organisée par la Fédération suisse de l'accueil familial de jour à Fribourg, sur le thème du « Burn out » avec différents intervenants spécialisés sur le sujet.

### **Perspectives**

L'amélioration des conditions de travail des accueillantes reste une préoccupation constante du Comité directeur. Un groupe de travail va se pencher, dans un premier temps déjà, sur la révision des tarifs des repas. De nouveaux prix entreront probablement en vigueur lors de la prochaine rentrée scolaire.

Afin de parfaire leurs connaissances et d'acquérir des compétences nouvelles, des relais contacts seront mis en place dans le courant 2014 pour les accueillantes.

### **Conclusion**

La structure de l'accueil familial doit répondre aux nombreuses demandes des parents, afin de trouver des solutions de garde pour leurs enfants. Les accueillantes réalisent un travail de qualité auprès des

enfants accueillis et assument une grande responsabilité. Leur reconnaissance n'est pas toujours à la hauteur de leurs espérances, ce qui peut occasionner, parfois, de la démotivation. Nous les remercions pour leur implication tout au long de l'année.

En matière d'accueil familial, les défis à relever restent nombreux. La tâche semble ardue, mais ô combien passionnante. Il y a, bien entendu, encore du chemin à parcourir et les enjeux sont de taille, mais nous restons confiants face à l'avenir.

*Au nom de l'accueil familial  
Maria Gomez  
Coordinatrice de la structure*

◆ ◆ ◆ ◆